

Le 14 décembre 2010

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 14 décembre 2010 à 20h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard - district #1  
 Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2  
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3  
 Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4  
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5  
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Budget 2011/adoption
- 3.- Programme triennal d'immobilisations/2011-2012-2013/adoption
- 4.- Parole à l'auditoire
- 5.- Levée de la séance

10-12-247

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
 et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-12-248

#### BUDGET 2011/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
 et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ADOPTER les prévisions budgétaires des activités financières de la Municipalité de Pointe-Calumet pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, le tout conformément à l'article 954 du Code Municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2011-2012-2013/  
ADOPTION

10-12-249

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2011-2012-2013 de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

10-12-250

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 20h15, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale